

Les heures supplémentaires

Les annonces du gouvernement



Les heures supplémentaires

Les heures supplémentaires seront exonérées d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales en 2019. Déjà appliquée en 2007, cette mesure vise à augmenter le pouvoir d'achat des salariés. Son impact sur l'emploi divise les économistes.

L'ACTU

Dans une allocution télévisée prononcée le 10 décembre 2018 en réponse au mouvement des « Gilets jaunes », Emmanuel Macron a annoncé que les heures supplémentaires seraient « versées sans impôt ni charges dès 2019 ». Devant l'Assemblée nationale, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a déclaré que cette double exonération serait effective « à partir de janvier 2019 » et qu'elle profiterait à « 60 % des ouvriers et des employés ». Le Premier ministre, Édouard Philippe, a précisé qu'elle s'appliquerait également aux agents de la fonction publique. Dans son programme pour l'élection présidentielle, Emmanuel Macron avait prévu de rétablir les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires, mais n'avait pas évoqué leur exclusion de l'impôt sur le revenu.

L'ÉCLAIRAGE

Comment fonctionnent les heures supplémentaires en France ?

Toute heure de travail accomplie au-delà de la durée légale du travail, soit 35 heures par semaine en France, est une heure supplémentaire. Elle donne droit à une rémunération plus favorable : le taux de majoration est de 25 % pour les huit premières heures et de 50 % pour les heures suivantes.

Toutefois, un **accord d'entreprise** ou la **convention collective** à laquelle est rattaché le salarié peut prévoir une majoration moindre, à condition d'être au minimum de 10 %, ou encore leur remplacement par un repos compensateur équivalent au salaire majoré.

Tous les salariés ne travaillent pas effectivement 35 heures par semaine en France. Nombre d'entre eux sont à **temps partiel**, en **forfait jours** (un décompte du temps de travail en jours, principalement destiné aux cadres) ou sont soumis à un **temps de travail annualisé** de 1 607 heures. Dans les deux premiers cas, ils ne sont pas concernés par les heures supplémentaires. Dans le troisième cas, les 1 607 heures constituent le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. Ainsi, un salarié peut par exemple travailler une semaine à 39 heures, sans être rémunéré en heures supplémentaires, si le plafond annuel est respecté.

Comment a évolué le système des heures supplémentaires ?

Les **heures supplémentaires** dépendent de la **durée légale du travail**, qui a progressivement diminué en France depuis la fin du XIXe siècle. « Cette réduction a d'abord été menée pour préserver la santé des travailleurs, puis pour favoriser l'essor des loisirs et, à partir des années 1970, également pour lutter contre le chômage de masse », explique à Brief.eco Gilbert Cette, professeur d'économie à l'université d'Aix-Marseille. Cette politique s'est poursuivie jusqu'à l'instauration des 35 heures en 2000.

Certains économistes estiment cependant que le partage du travail dans le but de diminuer le chômage s'appuie sur une idée fautive selon laquelle il existerait une masse de travail fixe.

Dans un article publié en 1891, l'économiste britannique **David Frederick Schloss** développe la **théorie dite du « sophisme d'une masse fixe de travail »**. Il affirme qu'il n'existe pas une quantité maximale de travail : lorsqu'un travailleur accroît sa productivité, le prix des produits qu'il fabrique baisse, ce qui entraîne une hausse de la demande et donc, de nouveaux recrutements pour produire. À partir de 2003, les gouvernements prennent plusieurs mesures pour favoriser le recours aux heures supplémentaires.

Quels sont les effets de la défiscalisation des heures supplémentaires ?

Entre 2007 et 2012, **la loi Tépà a encouragé le recours aux heures supplémentaires** en les exonérant d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales. Selon le gouvernement, la mesure devait, en offrant un gain de revenus aux salariés concernés, provoquer un surcroît de croissance et créer des emplois. Selon un rapport parlementaire publié en 2011, ce dispositif a accru les revenus de 9 millions de salariés d'environ 500 euros par an.

Le rapport juge que **cette mesure a stimulé temporairement la demande intérieure, mais qu'elle a représenté un coût important pour les finances publiques** (4,5 milliards d'euros par an). Selon une étude de l'OFCE, le centre de recherche en économie de Sciences Po, le dispositif « aurait détruit plus de 30 000 emplois en 2011 ».

L'économiste Éric Heyer, auteur de l'étude, note que la baisse du coût de l'heure supplémentaire a **incité certains chefs d'entreprise à allonger la durée du travail de leurs salariés en CDI, au détriment des travailleurs en contrats précaires, notamment des intérimaires**. Toutefois, l'étude estime que l'impact de la défiscalisation des heures supplémentaires dépend de la conjoncture et précise que « dans un contexte économique favorable, la hausse de la durée du travail incitée par la baisse du coût du travail et la suppression des charges salariales semble appropriée ».

POUR ALLER PLUS LOIN

Mode d'emploi.

Dans une vidéo de moins de quatre minutes publiée par Les Échos, l'avocat en droit social Laurent Moreuil détaille le fonctionnement des heures supplémentaires.

Masse fixe de travail.

Dans une vidéo de 16 minutes, diffusée sur le site de conférences Ted, le Britannique Daniel Susskind, maître de conférences en économie au Balliol College d'Oxford, évoque certains mythes sur l'avenir du travail. Il aborde notamment la question du sophisme d'une masse fixe de travail, idée qu'il qualifie elle-même de sophisme.

Source: <https://www.brief.eco/>